

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 25 mai. — M. le comte de Lucchesi-Palli vient d'arriver à Paris. Il est descendu chez M^{me} la princesse de Beauvremont. Une de ses premières visites a été pour le ministère des affaires étrangères.

(J. des Débats.)

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* reçu ce matin :

« L'Agathe est arrivée au bas de la rivière : on sait que ce bâtiment a été désigné pour transporter M^{me} la comtesse de Lucchesi-Palli en Sicile. Nous pouvons, dès aujourd'hui, donner la liste exacte des personnes qui l'accompagneront dans son voyage. Ce sont : M. le général Bugeaud, un aide-de-camp, la nourrice, M^{lle} Mathilde Lebesch, une femme de chambre, un valet de pied, M. de Mesnard, un domestique, M^{me} de Castéja, une femme de chambre, M. le docteur Deneux, un domestique.

« Toutes les personnes, à l'exception de M. le général Bugeaud et de son aide-de-camp ont été désignées par M^{me} de Lucchesi-Palli elle-même. »

— Un document plein d'intérêt, sur la nouvelle organisation à donner à l'armée, est le rapport soumis récemment au roi sur ce sujet. En voici quelques extraits :

Pour 1833, l'effectif de l'armée reste fixé à 410,000 hommes, et le budget voté est de 305,547,288 frs. A ces 410,000 hommes, on pourrait au besoin ajouter 80,000 hommes de la classe de 1832, levés par la loi du 12 avril 1833, et dont 70,000, susceptibles d'être appelés, doivent rester dans leurs foyers.

En 1834, l'armée devait être de 310,000 hommes; mais comme les crédits demandés ne peuvent suffire qu'à l'entretien de 286,000 hommes, c'est à ce dernier chiffre qu'on réduira l'effectif par l'envoi de 24,000 hommes en congé d'un an.

Les soixante-cinq quatrièmes bataillons, réduits aux deux compagnies d'élite du bataillon, et à deux compagnies de fusilliers, seraient affectés au recrutement de l'armée, et répartis dans les quarante-six départements, en raison de leur population. Ces demi-bataillons conserveraient l'état-major du bataillon; on y amalgamerait le personnel du recrutement actuel, ainsi que les 10 compagnies départementales de l'ouest.

La réserve, lors de sa première formation, serait de 200,266 hommes.

Cette force de 200,000 hommes s'augmentera sans cesse jusqu'en 1838, parce qu'il est probable que le maintien de la paix permettra de ne pas employer la totalité de la levée annuelle, ou que du moins, si elle est versée dans l'armée, un pareil nombre de soldats viendra grossir la réserve. On peut donc admettre qu'elle atteindra facilement l'effectif de 300,000 hommes qui, joints aux 310,000 hommes de l'armée active et aux 273,000 de la garde nationale mobilisée, formeront, en cas de guerre, une masse de plus de 880,000 hommes dont le roi pourrait disposer.

Le rapport de M. le maréchal se résume par l'aperçu des dépenses qu'exigerait son projet, et qu'il fixe à 13,422,000 fr.

— M. Arnault a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française.

— On assure que l'emprunt grec doit offrir sur ses coupons ces trois diverses légendes :

Garantie par la France.

Garantie par l'Angleterre.

Garantie par la Russie.

Or, cette garantie n'étant pas solidaire, mais bien de vingt millions par chacune des puissances,

il en résultera que l'emprunt qu'on dit être négocié à M. Rotschild et à MM. d'Eichald de Munich, sera coté à différents taux sur les diverses places; le crédit des trois puissances qui se portent caution, sera ainsi évalué chaque jour.

— On lit dans l'*Echo de Rouen* :

« Le roi assistera samedi à la cinquième représentation des *Enfants d'Edouard*. S. M. a écrit samedi dernier à l'auteur, pour le féliciter du beau succès qu'il venait d'obtenir. La lettre est arrivée de Neuilly à une heure du matin. M. Casimir Delavigne était invité à dîner au château pour le lendemain.

« Je ne veux pas me coucher, disait le roi, sans vous féliciter, mon cher Casimir sur le beau succès que vous venez d'obtenir, et que j'apprends à l'instant même. Nous passerons une bonne nuit tous les deux. »

Le correspondant parisien de l'*Echo de Rouen* aurait pu ajouter quelques détails, qui sont connus de beaucoup de personnes de la capitale, quoiqu'ils n'aient pas encore été publiés. Il est certain que tous les ministres, un seul excepté, avaient imaginé que la pièce de M. Casimir Delavigne pouvait offrir de fâcheuses allusions et qu'il y aurait quelque danger à la représenter.

« Dans cette circonstance, comme toujours, ils avaient été dominés par des mesquines préoccupations, par des préventions et des défiances indignes des organes d'un roi constitutionnel, mais le manuscrit fut soumis à Louis Philippe, qui ne partagea nullement les craintes de ses ministres, et augura mieux du bon sens public. L'événement a justifié son opinion, car les spectateurs n'ont pas un seul instant aperçu dans la pièce les allusions que de petits esprits croyaient y voir, et c'est même en vain que depuis trois jours la *Gazette de France* s'efforce de les montrer au public. Le public s'obstine à être de l'avis du roi contre les ministres et la *Gazette*. (Constitut.)

TROUBLES D'ANZIN.

Journée du 24 mai. — Les grandes démonstrations militaires opérées la veille ont permis aujourd'hui de rallumer les feux sous la protection de forces imposantes de cavalerie et d'infanterie. La fumée s'est élancée des hautes cheminées des machines à vapeur sans qu'à ce signal les ouvriers apparussent. C'est la première fois qu'il en est ainsi depuis huit jours. Ce résultat permet d'espérer que nous n'aurons pas à déplorer de collision violente. On charge le charbon au rivage sans nul empêchement; quelques voitures viennent déjà enlever la houille aux fosses mêmes, et les machines commencent à fonctionner pour épuiser les eaux qui se sont amassées dans le fond des puits d'extraction; mais les ouvriers mineurs n'approchent pas pour cela : ils paraissent encore décidés à ne pas reprendre le travail, si ce n'est au tarif de 1824; ceux qui ont quelques épargnes s'en servent en attendant; ceux qui n'en ont point demandent l'aumône dans les environs. On reconnaît assez dans cette manœuvre l'homme froid du Nord qui ne prend à la hâte une détermination, mais qui, lorsqu'il a formé et mûri un projet, met une grande patience et une ténacité sans exemple dans son exécution.

Ainsi donc ce qu'on a improprement appelé l'*Émeute d'Anzin*, et qui n'a jamais été qu'une *mutinerie*, puisque la politique a toujours été étrangère à cette affaire, peut-être aujourd'hui considérée comme terminée. Car, de ce que les ouvriers ne veulent pas travailler aux conditions qu'il plaît à la compagnie de leur faire, il ne s'en suit pas

qu'ils soient en révolte; le prix du travail devant être un contrat librement consenti par le maître et l'ouvrier. Le maître, bien certain aujourd'hui, par ce qui se passe et d'après la manifestation si unanime de l'opinion publique, que l'ouvrier ne peut vivre au taux actuel sera entraîné malgré lui à lui faire, dans un temps donné, des conditions plus douces : Croyons donc à un meilleur avenir pour le pauvre ouvrier mineur!

PS. M. le baron Méchin, préfet du Nord, et le lieutenant général Achard, sont arrivés de Lille à Anzin. M. Joseph Perrier, dont l'appartement est pour ainsi dire occupé militairement, a fait demander des chevaux de poste et est reparti pour Paris. M. le maire de Valenciennes, a fait publier un avis qui informe les ouvriers des mines que les ordres sont donnés pour que demain 25 mai, ils puissent recevoir du travail partout où il a cessé depuis quelques jours, et que toutes les précautions sont prises pour qu'ils trouvent sûreté et protection.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Amortissement.

Séance du 24 mai. — La question de l'amortissement est enfin engagée. Trois systèmes sont en présence : celui de M. Humann, celui de la commission, celui de M. Laffitte modifié par sa proposition d'aujourd'hui.

Ces trois systèmes peuvent se résumer en peu de mots.

Dans tous trois, la dotation de l'amortissement montant à 44 916 413 francs est répartie proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dette, ce qui donne environ 30 millions au 4 pour cent, et 11 millions au 3 pour cent.

Dans le système de M. Humann, sur les rentes rachetées montant à près de 50 millions, il est annulé 20 millions, prélevé 3 millions 600 mille francs pour les travaux publics; le reste est réparti proportionnellement entre les divers fonds, ce qui porte à 72 millions le fonds d'amortissement.

Dans le système de la commission, l'on répartirait entre les divers fonds, toute la partie des rentes rachetées dont il n'aura pas été disposé dans la présente session.

Dans le système de M. Laffitte, les rentes rachetées seraient supprimées tout entières.

Dans les trois systèmes, la partie de l'amortissement afférente aux fonds publics au-dessus du pair serait mise en réserve; mais chacun des systèmes en indique un emploi différent.

Suivant M. Laffitte, la réserve serait employée aux besoins extraordinaires de l'état.

Suivant la commission et M. Humann, la réserve viendrait se joindre à la dotation pour en doubler l'effet sur les fonds qui tomberaient au-dessous du pair, après avoir été au-dessus.

Mais la commission a proposé cette disposition additionnelle, que lorsque l'état ferait un emprunt, la réserve pourrait être appliquée à une partie de cet emprunt. C'est la même disposition que celle que propose M. Laffitte; l'emprunt n'a lieu que pour les besoins extraordinaires : la réserve de l'amortissement s'appliquerait donc, suivant le système de la commission (et M. Humann a déclaré y adhérer) aux mêmes besoins que ceux qu'à indiqués M. Laffitte.

Quelle différence capitale sépare les trois propositions? En deux mots, la voici :

Suivant M. Laffitte, 44,600,000 francs sont consacrés à l'amortissement, applicables seulement aux fonds au dessous du pair, et tant qu'ils sont au-dessus, applicables aux besoins extraordinaires de l'état.

Suivant M. Humann, 72 millions sont consacrés à l'amortissement, applicables aux fonds au-dessous du pair, et réservés, quand ces fonds viennent au dessus, pour doubler l'action de l'amortissement en cas de baisse.

Dans le système de commission, 44 millions sont consacrés à l'amortissement, plus la partie de rentes rachetées, que fixera la chambre avec les mêmes applications que M. Humann mais avec une disposition additionnelle, qui détruit implicitement la réserve et transporte cette réserve aux besoins extraordinaires.

CONSPIRATION PIÉMONTAISE.

On nous écrit de Genève, 20 mai :

« Chambéry est dans la consternation; les arrestations vont leur train, la garnison, dont l'autorité se défait, a été renforcée ou plutôt renouvelée. Elle se compose maintenant des troupes naguères casernées à Montmeillan et au fort d'Esillon, toutes formées de Sardes, de Novarrais, des gens du Montferrat et d'autres parties du royaume où la langue française est intièrement inconnue du peuple. Les lettres sont régulièrement décachetées aux bureaux de poste, comme il arrive dans les états sardes dès que le gouvernement éprouve la plus légère inquiétude.

« On disait hier que le sénat de Chambéry, jusqu'ici si basement servile, avait été destitué en masse sur un ordre écrit de la main du roi. Un ouvrage publié récemment en France sur la situation politique et militaire de la Savoie, paraît avoir eu une grande influence sur la direction actuelle des esprits dans cette province. Il va sans dire que le livre a été saisi partout où la police en a pu découvrir des exemplaires. On a vu circuler une proclamation au peuple savoisien, imprimée, dit-on, à Chambéry même.

« Nous attendons ici très-impatiemment de plus amples détails sur ces graves événements. »

On lit ce qui suit dans la *Sentinelle Genevoise* :

« Nous avons reçu quelques détails sur la conspiration ou plutôt l'émeute qui aurait eu lieu dans l'armée piémontaise.

« On sait que des symptômes de mécontentement ne cessent de se manifester dans l'armée; les rangs s'éclaircissent par de nombreuses désertions, et peu de semaines se passent, nous le répétons, sans que des militaires se présentent à la mairie de Ferney ou de toute autre commune frontrière, pour obtenir de passer en France.

« L'introduction de la discipline autrichienne est insupportable aux soldats; les officiers se sont vus avec peine obligés d'endosser l'uniforme autrichien; ils ne peuvent remarquer, sans en ressentir une vive indignation, que le roi lui-même donne l'exemple de cette renonciation à l'uniforme national, en affectant de se montrer en public sans épaulettes.

« De là, quelque agitation dans les garnisons de Gênes, de Turin et de Chambéry, agitation que le gouvernement voudrait faire regarder comme étant le résultat d'un vaste complot.

« Rien n'établit plus clairement l'absence de tout complot et la spontanéité des légers mouvements qui ont lieu, que la facilité avec laquelle il ont été réprimés.

« Cependant un grand nombre d'officiers et de nobles ont été mis en état d'arrestation, et condamnés préventivement à la torture du cep. Plusieurs ont trouvé leur salut dans la fuite. On cite entr'autres un brave officier qui, à Chambéry, s'est fait jour, le sabre à la main, au travers des satellites du pouvoir, et, avec quelques-uns de ses camarades, s'est dirigé vers Grenoble.

« Le gouvernement ne néglige rien pour exploiter la conspiration qu'il prétend avoir découverte. A l'en croire, ce serait une ramification de la grande émeute de Francfort, et l'on aurait trouvé dans la poche de l'un des étudiants arrêtés par la police allemande le plan du complot qui devait éclater en Sardaigne, ainsi que la liste des conjurés. Ce complot s'étendait nécessairement à Grenoble, à Lyon, à Paris, et dans plusieurs villes de l'Italie.

« Une estafette serait partie en toute hâte de la capitale de l'Autriche pour prévenir le gouvernement sarde, et en suite de cet avertissement, gran-

des précautions auraient été prises à Gênes, à Turin et à Chambéry.

« Ce qu'il y a malheureusement de certain, c'est que vingt-cinq officiers et un assez grand nombre de sous-officiers ont été arrêtés à Gênes, soupçonnés d'avoir l'intention de se porter sur l'hôtel-de-ville et d'y proclamer la république. La police prétend avoir saisi sur plusieurs d'entre eux des papiers importants; quelques-uns ont été conduits à Turin et fusillés; on cite au nombre de ces infortunés M. le lieutenant Tappaz de La Roche.

« Il est faux qu'aucuns troubles aient éclaté à Turin et à Chambéry cependant dix-huit officiers et presque tous les sous-officiers ont été arrêtés dans cette dernière ville.

« On ajoute que des proclamations ont été répandues à Chambéry, à Annecy, etc.; mais leur rédaction est tellement entachée d'exagération qu'on ne peut douter qu'elles n'aient été fabriquées dans les bureaux de la police, et destinées à faire tomber dans un piège abominable quelques jeunes hommes à l'âme ardente et généreuse, amis de leur pays et impatients d'y voir l'absolutisme céder le pas à la liberté.

« Le trait suivant, qui nous est communiqué, nous paraît prouver d'une manière irrécusable qu'il n'y a dans les événements de Gênes, de Turin et de Chambéry qu'une manœuvre de police, et qu'il s'il y a eu quelques imprudences de commises, elles ont été excitées par des agens provocateurs.

« Au Plot, entre Annecy et La Roche, deux jeunes gens qui se rendaient à Bonneville, ont été accostés par un individu, portant la décoration de juillet. Après les avoir questionnés sur leurs opinions politiques et n'en avoir reçu que des réponses insignifiantes ou favorables au bon ordre et au maintien du gouvernement actuel, cet inconnu s'est emporté contre eux, en disant qu'ils étaient des poltrons, de mauvais citoyens, tandis que lui était républicain, en relation intime avec Lafayette, que la république allait être partout proclamée, que c'en serait bientôt fait des despotes; et que Carignan ne serait pas des derniers à aller joindre Charles X et son compagnon d'armes du Trocadero. A ce discours les deux jeunes gens ont répondu qu'ils ne se mêlaient pas de politique, et qu'au surplus ils désiraient continuer leur route tranquillement et sans avoir à s'occuper de pareils sujets. Et bien leur a pris, sans doute, d'avoir agi avec cette circonspection et de ne s'être pas laissés entraîner par le langage provocateur du soi-disant républicain. »

On écrit de Madrid, 14 mai :

« Une estafette est partie hier pour la Corogne, pour armer le vaisseau de ligne le *Souverain*. Ce bâtiment se rendra à Lisbonne pour prendre à son bord l'infant don Carlos et le conduire à Naples. A l'occasion du serment, il y aura une amnistie générale. L'intention du roi était de n'accorder cette amnistie qu'aux exilés Calomarde, Espagne et autres apostoliques, mais M. Zéa lui a fait comprendre que ce serait une partialité qui pourrait lui être nuisible, et l'amnistie sera générale pour toutes les opinions.

« On apprend que le cabinet de Madrid refuse actuellement son adhésion aux arrangements qui avaient été proposés pour le règlement des affaires du Portugal, et qu'il ne consent même plus à joindre sa voix à la proposition d'un armistice qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang et d'amener un arrangement définitif. La question paraît devoir finalement se décider par les armes. Il y a tout lieu de croire, d'après les avis les plus sûrs, que sous peu le maréchal Solignac sortira d'Oporto, et qu'alors aura lieu une bataille décisive.

« On dit qu'à Madrid les ministères des finances et de la justice vont être donnés à MM. Burgos et Arjona, que S. A. R. l'infant don Fr. de Paule sera investi du grade de généralissime de l'armée le jour de la Saint-Ferdinand, et qu'il prêtera le serment le 20 juin en qualité de commandant en chef de toutes les milices espagnoles. Le retour de don Carlos est indéfiniment ajourné; il refuse toujours de reconnaître la jeune princesse. On parle de séquestrer ses biens.

« On se rappelle que très-peu de jours après l'arrestation de la duchesse de Berry, il parut une

ordonnance du roi qui accordait à M. Thiers alors ministre de l'intérieur, un crédit supplémentaire d'un million pour les fonds secrets. On attribua généralement une forte part de la nécessité d'une si énorme dépense au paiement qui avait dû être fait à la personne qui avait livré la duchesse. Cependant, un ministre a dit récemment à plusieurs députés dans un des couloirs de la chambre qu'il n'était pas vrai que Deutz eût trahi la princesse pour de l'argent, et il a fort explicitement indiqué le motif qui avait porté cet ancien serviteur à faire connaître la retraite de sa maîtresse. Le ministre a ajouté que Deutz était en ce moment à Paris, et qu'on pouvait s'assurer de la vérité. (Tribune.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 MAI.

Le roi est parti ce matin à dix heures avec le prince de Reuss Lobenstein Ebersdorf, son cousin, pour aller faire une revue des troupes à Louvain et au camp de Diest, S. M. sera de retour ce soir.

« Le projet du monument qui doit être élevé sur la place des Martyrs en mémoire des journées de septembre est exposé à l'examen du public dans l'une des salles du ministère de l'intérieur; c'est une chapelle tumulaire d'un style sévère, surmonté d'un groupe de deux figures, l'une représentant la Belgique, sans aucun doute, qui montre du doigt le ciel à un enfant ou génie, placé auprès d'elle. Ce projet de monument est présenté par messieurs Suys, architecte, dont le mérite est connu, et Geefs d'Anvers, qui jeune encore a fait concevoir par ses premiers ouvrages les plus hautes espérances. »

« On se rappelle qu'un concours avait été ouvert pour ce monument, et qu'il n'avait rien produit de bien satisfaisant.

« On lit dans l'*Emancipation* :

« On assure que la commission nommée par le roi pour examiner les titres des personnes qui ont acquis des droits à une récompense pour leur dévouement et les services qu'elles ont rendus pendant l'épidémie de 1832, est, après plusieurs séances, au moment de terminer son travail et de présenter son rapport et ses propositions au gouvernement.

« M. Braemt, dont le mérite supérieur est connu, est chargé de faire les coins de la médaille à distribuer. »

LIÈGE, LE 28 MAI.

On lit dans l'*Indépendant* :

« C'est le 21 de ce mois que la convention avec la Hollande, dont nous avons publié le contenu, et qui stipule un armistice indéfini, le statu quo territorial, la liberté de l'Escaut et de la Meuse, a été signé à Londres par le prince de Talleyrand, lord Palmerston et M. Dedel; les lettres de ratification doivent être échangées dans les dix jours, c'est-à-dire avant le 1^{er} juin. »

« Le *Moniteur* publie l'avis des chambres de commerce de Charleroy et de Tournay sur la route en fer; l'une et l'autre donnent leur approbation à ce projet. Voici l'opinion de la chambre de commerce de Tournay, relativement au point de départ à donner à la route :

« Il faut reconnaître que c'est à Anvers qu'est le foyer de nos grandes opérations; c'est là que sont les capitaux et les hommes propres à les faire mouvoir; que cette ville, par son beau port, par ses vastes bassins, devra toujours être mise au premier rang des villes maritimes. Mais pour concilier les divers intérêts, et là encore, nous partageons les vues de la commission, que le point de départ soit doublé; le commerce saura bien prendre celui qui lui présentera le plus d'avantage. Quant au mode d'exécution, elle voudrait que le gouvernement pût traiter avec une société anonyme, en stipulant tout d'abord dans les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pour obtenir des péages modérés; mais il faut que cette société anonyme soit ouverte à tous; c'est un grand œuvre national

auquel toutes les existences doivent être appelées, et s'il y a bénéfice, il ne faut pas le monopoliser.

Elle termine en manifestant le vœu que l'on prenne aussi en considération le projet d'un canal de Blankenberg à Anvers, canal qui ne paraîtrait pas, dit elle, opposé au chemin de fer, et qui, fût-il seulement canal d'écoulement, servirait les intérêts de la navigation du Haut-Escaut, ainsi que ceux des propriétaires riverains; d'autres part, il prêterait moyen de satisfaire le gouvernement français au sujet de ses réclamations contre l'écluse d'Anloing, sans la sacrifier.

— On écrit de Belgrade, le 15 mai :

Les affaires en Bosnie, commencent à devenir extrêmement sérieuses. Les insurgés toujours maîtres du plat-pays, commencent à se prendre aux places fortes bien armées et acquièrent par là beaucoup de considération; jeunes et vieux, tout ce qui peut porter les armes accourent sous leurs drapeaux, de sorte que sous peu de tems toute la Bosnie sera en leur pouvoir; ils ne se tiendront plus alors sur la défensive et feront probablement des incursions dans l'Albanie avant que la Porte ait trouvé des moyens pour leur faire face et de les empêcher d'y planter le drapeau de l'insurrection. Si cela arrive ils trouveront là un grand nombre de partisans, et l'existence de la Porte, qui déjà a un ennemi formidable dans Mehemed-Ali, se verra aussi menacée de ce côté là. Quelles mesures prendront alors les puissances qui tiennent tant au maintien de l'empire ottoman, pour empêcher sa ruine. L'Autriche jouera probablement vis-à-vis des insurgés Bosniens, le même rôle que la Russie joue vis-à-vis de la capitale, menacée par les égyptiens.

— On mande de Vienne, le 15, que l'empereur se proposait de recevoir la semaine prochaine en audience le nouvel ambassadeur de France comte de St. Aulaire, qui alors remettra à S. M. I. ses lettres de créance.

— On mande de Berlin, sous la date du 14 mai, que dans la nuit du 10, vers deux heures trois quarts du matin, le feu a pris à un établissement de filature de MM. Cockerill et C^e, situé à Grieneberg en Silésie. En peu d'heures tout est devenu la proie des flammes. On ignore encore à quelles causes il faut attribuer ce malheur; du reste, bâtimens, machines, provisions et marchandises étaient heureusement assurés contre l'incendie.

— On écrit de Gand, 25 mai :

On parle ici d'une réunion des deux corps des partisans des Flandres et du major Capiaumont, pour en faire un 4^e régiment de chasseurs à pied, qu'on compléterait avec des miliciens.

Cinq déserteurs de l'armée hollandaise, venant de Turnhout, ont traversé cette ville, allant au dépôt d'Audenaerde. (G. van Genl.)

— On écrit de Luxembourg, en date du 25 mai :

Le général-major, président de la commission du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, rappelle par avis du 22 mai l'arrêté du roi Guillaume, du 11 octobre 1830, contre la sédition. L'avis de feu M. le gouverneur du grand-duché, en date du 2 novembre 1830, qui a prévenu les Luxembourgeois qu'ils ne pouvaient reconnaître aucun acte de pouvoir établi en Belgique, ni contribuer en aucune manière à l'exécution, et que telle serait, entr'autres, la démarche qu'ils feraient pour prendre part aux élections qui se préparaient alors pour le congrès de Bruxelles. Et enfin, une publication faite par lui le 24 août 1831, qui a rappelé aux Luxembourgeois qu'ils devaient s'abstenir de s'ingérer des élections annoncées à cette époque pour la nomination des sénateurs et des représentants, et il déclare que les habitans de Luxembourg qui assisteraient à ces élections seraient exclus de la ville et ne pourraient plus rentrer.

— On lit dans le *Belge* :

Le célèbre peintre français Hennequin, auteur du tableau de la *Fédération*, et qui a joué un rôle dans la première révolution française, vient de mourir à l'âge de 72 ans à Tournai où il s'était retiré depuis long-temps et dirigeait l'académie de dessin.

— On a arrêté à Tournay l'embaucheur qui, depuis plusieurs jours, provoquait dans cette ville à la désertion les militaires de la garnison, en leur promettant une assez forte prime.

— On lit dans le journal de Louvain :

Dimanche 2 juin, commencera à Louvain la célébration du jubilé de 400 ans de la confrérie du Saint-Sacrement, et continuera sans interruption jusqu'au 16 du même mois. Cette solennité sera environnée de tout l'éclat que comporte la circonstance.

Vingt-un des principaux orateurs chrétiens du diocèse occuperont continuellement la chaire, et s'y succéderont par des sermons prononcés alternativement en français et en flamand.

Mgr. l'archevêque de Malines officiera pontificalement le premier jour du jubilé, et Mgr. l'évêque de Tournay, le jour de la clôture.

Le commodore sir Sidney-Smith, qui réside actuellement à Boulogne, fait construire un bateau insubmersible de son invention. L'essai en sera fait lundi prochain.

On calcule que, dans la seule commune de St. Calais (Sarthe), il y a été opéré la destruction de 200 boisseaux de hannetons; ce qui donnerait 1,400,000 de ces animaux.

Le prince Czartoryski est arrivé à Calais le 23. Il a avec lui un nain âgé de quarante-trois ans, dont la taille est de trois pieds (anglais) trois pouces neuf lignes.

Le journal d'Odessa, du 26 avril, donne un dessin de la médaille frappée à Constantinople pour perpétuer le souvenir de l'arrivée de la flotte russe dans le Bosphore. Le sultan, en ayant envoyé un exemplaire en or au comte de Weronzoff, gouverneur de la Nouvelle Russie et de la Bessarabie, c'est d'après cet exemplaire que le dessin a été exécuté. Cette médaille est un peu plus grande qu'un écu ordinaire, mais elle est une fois plus épaisse. D'un côté se trouve le chiffre du sultan Mahmoud, avec le surnom « *le juste* » que S. H. a adopté, audessous se trouve l'année de son avènement au trône, savoir le millésime 1823 du calendrier turc, correspondant avec l'année 1808 de notre style. Sur le revers se trouve les armes de la Turquie, le croissant, et des étoiles dans un soleil.

Le gouvernement français vient d'autoriser la ville d'Ajaccio, capitale de la Corse, à élever un monument à l'empereur Napoléon.

Il résulte d'un document parlementaire que l'île de Sainte-Hélène coûte chaque année à la compagnie des Indes une somme de 83,000 liv. sterling.

Le triomphe que trouvait le système énergique à opposer la note du 2 avril avec celle du 3 février n'a pas été de longue durée. La convention qui vient d'être signée avec la Hollande est un retour à cette première note, ou comme on l'a fait remarquer à la chambre; l'exécution de tous les avantages des 24 articles: ouverture de la Meuse et de l'Escaut, armistice équivalant à une neutralité perpétuelle; et l'inexécution des charges: non payement de la dette et conservation des parties hollandaises du Limbourg et du Luxembourg.

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir les avantages que Liège doit obtenir de la réouverture de la Meuse, c'est la renaissance de toutes les branches de nos industries qui depuis trois ans ont souffert de l'interruption de nos relations avec la Hollande.

L'obstination du roi de Hollande à refuser de reconnaître l'indépendance de la Belgique est une circonstance dont il ne faut pas exagérer la portée. Cette indépendance est garantie par l'adoption d'un armistice indéfini jusqu'à la conclusion du traité, armistice dont l'infraction amènerait une collision nouvelle entre l'agresseur et les garans du traité.

La véritable reconnaissance de notre indépendance est dans l'impuissance physique de la violer et sous ce rapport, un commencement de désarmement entre les deux nations rivales en est la sauvegarde la plus sûre. C'est à ce qu'il paraît une clause secrète du traité. La reconnaissance de la

république et de l'empire par l'Europe entière n'empêcheront pas l'envahissement de la France en 1814 et 1815, et les progrès de la puissance des provinces unies empêcheront l'agression de l'Espagne qui avait refusé de la reconnaître. L'inviolabilité de l'indépendance d'un état émancipé est donc avant tout une question de force.

Voilà une série assez longue de contre temps qu'essuye ce pauvre système énergique pour que nos électeurs n'hésitent point entre les candidats des deux théories et réparent quelques arrêts sévères prononcés contre des hommes que leurs services autant que leurs talens recommandent à l'attention du pays.

Jusqu'ici le parti modéré a, en somme, triomphé dans les élections, et à peu d'exception près les partisans du système diplomatique adopté par le gouvernement ont été réélus. C'est que le pays sent l'immense besoin de consolider l'œuvre de notre révolution et de ne point se livrer aux chances incertaines de la guerre générale ou aux dangers de négociations nouvelles qui auraient pour but de défaire tout ce qui a été édifié. Rendons en grâce aux électeurs qui ont compris la nature de leur mandat tout de pacification, et espérons que ceux qui seront appelés, après demain, à compléter la chambre nouvelle marcheront sur les traces des premiers. Notre position est plus nettement tranchée que jamais; notre avenir est partent aux yeux de tout le monde: ou la guerre, et avec elle un bouleversement qui, loin de cicatrizer les plaies de la révolution, les rouvrirait toutes saignantes, ou la consolidation de notre indépendance par des moyens pacifiques, et par conséquent la renaissance de l'ordre, de la sécurité, de l'industrie et des arts.

Électeurs c'est entre ces deux ordres de choses que vous avez à choisir. Si réellement vous cherchez un terme aux déchiremens intérieurs, aux maux qui naissent de la violence, des passions haineuses et destructives, ne donnez point votre voix à des hommes chez lesquels l'énergie ne se traduit et ne se résout qu'en actes anarchiques et hostiles. Portez vos suffrages en masse sur les noms que recommandent à votre confiance des antécédens sages et patriotiques.

Nous recommandons aux électeurs d'inscrire sur leur bulletin les noms des candidats de la manière suivante, pour éviter toute espèce de contestation :

RAIKEM, procureur-général;
DE LAMINNE-BEX;
MARCELLIS-REGNIER;
DE BEHR, président;
BURDO-STAS, fabricant;

Nous recommandons spécialement aux électeurs des campagnes de ne point s'éloigner de la ville, avant de savoir s'il n'y aura point un second tour de scrutin, agir autrement serait s'exposer à perdre le prix qu'ils attendent de leurs efforts.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Amsterdam, le 24 mai, après la bourse. — Les dernières nouvelles de Londres confirment les avis précédens touchant la levée prochaine de l'embargo et la conclusion d'un traité préliminaire. L'espoir que cette mesure fait naître, celui qu'elle sera promptement suivie d'un traité définitif et que nos différens avec la Belgique seront complètement applanis, a fait une impression favorable sur les transactions de la bourse. Les fonds hollandais ont été généralement demandés, ce qui a fait éprouver aux cours une hausse considérable; il en a été acheté beaucoup pour compte anglais, et les prix se seraient améliorés encore davantage s'il n'y avait pas eu de fortes quantités sur la place qui ont été réalisées avec bénéfice. Les fonds étrangers étaient aussi recherchés, mais les principales affaires ont été dans ceux de la Hollande, auxquels les spéculateurs étrangers semblent donner la préférence. Les dites nouvelles ont influé favorablement sur la société de commerce. (Handelsblad.)

VARIÉTÉS.

OBELISQUES DE LOUQSOR. (Egypte.)

C'est un grand événement pour les arts et l'antiquité historique que le transport à Paris des deux obélisques qui ornaient le frontispice du palais de Louqsor à Thèbes d'Égypte.

L'un des deux vient d'arriver à Toulon. C'est un monolithe en granit rose, de 70 pieds de hauteur sur 7 pieds de largeur à sa base. Il est couvert sur les quatre faces d'hieroglyphes gravés en creux. L'autre obélisque est encore à la place où le fit mettre Sésostrius, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

Les ministres ont annoncé le projet de les placer, l'un au rond point des Champs-Élysées, l'autre sur la place de Louis XV, pour qu'ils se trouvent ainsi sur l'arc du château des Tuileries et de l'axe de l'étoile.

C'est contre ce projet que M. de Champollion-Figeac, frère de l'illustre antiquaire mort il y a peu de tems, vient de publier quelques observations dont voici un extrait :

Les obélisques sont aujourd'hui des monumens historiques; chacun d'eux énonce graphiquement des faits positifs, avec leur date précise; c'est comme une page recouverte d'un Hérodote ou d'un Tite-Live égyptien: prenons-les donc pour ce qu'ils sont, et ne les réduisons pas à la valeur d'un simple membre d'architecture. Les Romains n'en firent qu'un trophée militaire; mais les Romains n'étaient ni grands antiquaires, ni très-soigneux de la renommée des peuples qu'ils avaient subjugués; l'épée romaine coupait court à toutes les prétentions des barbares; soyons plus justes à l'égard de l'Égypte, dont nos propres triomphes ont rajeuni l'antique célébrité.

Pour placer avec convenance et discernement ces magnifiques monumens, la raison veut que l'on consulte à la fois et ceux qui les inventèrent, qui en firent le plus fréquent et le meilleur usage, et ceux qui nous ont appris à connaître l'objet, l'importance historique de ces monolithes, et ont pu juger sur les lieux mêmes de leur véritable effet.

Or, c'est toujours à l'entrée des grands monumens d'architecture, ou de leurs parties principales, que les Egyptiens placèrent les obélisques. Dressés à une distance proportionnée de la façade principale, ils conservaient tous les avantages de leur forme quadrangulaire qui se rétrécit de la base au sommet: qu'on les dresse dans de vastes espaces, ils seront dévorés par le vide qui les entourera: leur grandeur, leur majesté, tout l'effet qui leur est propre seront absolument perdus. Pour compléter ce fâcheux résultat, il n'y aura qu'à imiter en tout la barbarie romaine, en buchant les obélisques sur de hauts piédestaux d'architecture grecque, quand les Egyptiens ne les posaient que sur un simple de carré, très-bas, et dont les proportions dépassaient peu en largeur celles de la base de l'obélisque.

Quand on a formé le projet annoncé par les journaux de disperser les deux obélisques de Louqsor sur une grande route, à un millier de toises de distance, on n'a pas réfléchi que ces deux monumens sont le pendant l'un de l'autre; que les inscriptions qu'ils portent tous deux sont mutuellement corrélatives; qu'elles énoncent une série de faits complète par l'ensemble du texte des deux obélisques: les séparer, ce serait de ne mettre dans des lieux différens les deux volumes du même ouvrage.

Pour toutes ces raisons d'art et de science, les deux obélisques ne peuvent pas être éloignés l'un de l'autre, ils doivent être placés au frontispice d'un monument qui réponde à leur magnificence, qui n'ait rien à perdre par leur voisinage, et qui les fasse ressortir eux-mêmes avec tous leurs avantages.

Leur place, a dit Champollion le jeune dans un rapport qui lui fut demandé, en 1830, par le gouvernement, leur est naturellement marquée soit aux deux côtés du fronton et en avant de la colonnade du Louvre, soit en avant du portique de la Madelaine, si, comme on l'espère, ce dernier édifice reprend son nom et sa destination de Temple de la Gloire. Ainsi employés, les obélisques de Louqsor conserveraient leur caractère primitif, et produiraient l'effet imposant et grandiose qui est propre à ce genre de monument. Si la France ne peut obtenir qu'un seul de ces deux monolithes, c'est au milieu de la cour du Louvre qu'il sera placé très-convenablement.

Voilà une opinion de quelque poids; elle fut soumise au roi par Champollion le jeune, et le roi décida qu'il serait fait des essais au moyen de modèles, copies exactes des obélisques: c'est cet essai que l'intérêt des arts et de l'histoire réclame aujourd'hui.

RÉGENCE DE LIÈGE.

L'ouverture de l'école gardienne et l'école de filles, établies au local Saint Pierre, aura lieu le 3 juin prochain; savoir:

- 1^o Pour la classe de filles à 8 1/2 heures du matin.
 - 2^o Pour l'école gardienne à 5 1/2 heures.
- Les personnes qui ont fait inscrire leurs enfans devront donc les y envoyer aux heures susdites.
- Elles y seront du reste invitées individuellement par MM. les commissaires de police, chargé de ce soin.
- Liège, le 20 mai 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMVE.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY

DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIÈGE.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Ensuite de l'arrêté royal du 28 avril dernier, qui a dissous la chambre des représentans et convoqué les collèges électoraux; MM. les électeurs du district administratif de Liège sont invités à se réunir jeudi 30 mai courant, à 9 heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder au choix de cinq représentans.

À l'Hôtel-de-Ville (1^{re} section) pour les quartiers de l'Est et de l'Ouest de Liège, et pour l'ancien district électoral (canton de milice) de Fléron.

À la Salle Académique de l'Université (2^e section) pour le quartier du Sud.

À la Halle des Drapiers (3^e section) pour le quartier du Nord, la ville de Visé et l'ancien district (canton) de Daliem.

Au foyer du Théâtre-Royal (4^e section) pour les anciens districts (cantons) de Chênée, Louveigné et Seraing.

À l'ancienne église de Sainte-Ursule (5^e section) pour les anciens districts (cantons) d'Alleur, Herstal et Hologne-aux-Pierres.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs recevront des lettres de convocation.

Liège, le 15 mai 1833.

Le commissaire du district de Liège, DEMONCEAU.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 27 mai.

Naisances: 3 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garçons, 4 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jean Joseph Demarteau, âgé de 59 ans, rue Pecluse, époux d'Anne Catherine Thyriar. — Maruerite Pain, âgée de 72 ans, servante, rue au Potay, épouse d'Etienne Mestré. — Marie Fournier, âgée de 60 ans, rentière derrière la Comédie, épouse de Jean François Nicolas Leboutte. — Marie Reine Victoire Lemaire, âgée de 50 ans, couturière, faubourg St-Gilles, épouse de Jacques Heintz.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. A. SCHMIT fils, peintre en bâtimens, demeurant actuellement rue poite Saint-Léonard, n° 619, enseigne du Saint-Esprit. 375

VENTE DE MEUBLES ET EFFETS,

Qui aura lieu vendredi prochain, 31 mai, à deux heures de relevée, chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, il y sera vendu une quantité d'Habillemens, Litteries, Meubles, etc.

() Le jeudi, trente de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA définitivement aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, les BIENS suivans, situés en la commune de Horion-Hozémont:

- 1^{er} Lot. Un corps de ferme, jardin et verger, contenant 61 perches, situés à Horion et détenus par le Sr Dans.
 - 2^e Lot. Le pré Mont, de 87 perches.
 - 3^e Lot. Le pré Lahaut, de 28 perches 48 aunes.
 - 4^e Lot. Une terre dite le grand pré Lahaut, de 92 perches
 - 5^e Lot. Id. dite Longue Terre, de 62 perches.
 - 6^e Lot. Id. au pré Lahaut, de 33 perches.
 - 7^e Lot. Id. en Bobée, de 43 perches.
 - 8^e Lot. Id. à l'arbre à la Croix, de 56 perches.
 - 9^e Lot. Id. en Gotebœuf, de 59 perches.
 - 10^e Lot. Id. au même endroit, de 23 perches.
 - 11^e Lot. Id. près de l'arbre à la Croix, de 38 perches.
 - 12^e Lot. Id. même campagne, de 6 perches.
 - 13^e Lot. Id. en lieu dit Moiry, de 43 perches.
 - 14^e Lot. Id. campagne de Fontaine, de 35 perches.
- Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

La commission administrative des hospices civils de la ville de Huy, cherche à acheter à un taux favorable pour le vendeur, des RENTES constituées à bas denier et sur hypothèques, situées dans l'arrondissement de Huy.

S'adresser au secrétariat de ladite commission maison du grand hôpital, sise rue sous le Château, à Huy. 330

On demande une SERVANTE, au n° 569, quai d'Avroy.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

1^o Trois maisons construites à neuf, formant un même bâtiment, situées à Liège, place St Lambert; l'une occupée par M. Yates; la deuxième par la Société militaire, et la troisième par Mme. Petit.

2^o Une pièce de prairie plantée de peupliers, formant un lot, appelée l'île Monon, située à la Boverie, contenant 43 perches 59 aunes.

3^o Une pièce de bois, dans lequel se trouve une carrière de pierres à paver, contenant environ 22 perches, située à Monfort au lieu dit Heid-de-la-Gombe, commune d'Esneux.

4^o Une pièce de bois et heid, située à Esneux, au lieu dit les Heids de Monfort, de 43 perches 59 aunes.

5^o Une carrière de pierres à paver, contenant un bonnier 98 perches, située en la commune de Pousseur.

6^o Et une grande carrière, située au lieu dit Sozhalle commune de Chaufontaine.

S'adresser à M. DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée, n° 569.

A VENDRE à la Houillère de la Nouvelle-Haye à Saint-Gilles, un GROS ARBRE de Manège, long de 7 mètres 30 centimètres sur 55 centimètres. Plus quatre Pièces Bois de 8 mètres sur 30 centimètres d'équarrissage. 363

Le mardi quatre juin à midi précis, le notaire CROUSSE VENDRA publiquement dans le bois de Flône, une quantité de CHENES propres pour bateaux, menuiserie, charonnage et à la batise. A Crédit. 364

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmacien breveté de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux des dents, puissant anti scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour, il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32; à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Avril, précieux pour la Barbe; crème balsamique de sir Grenonck; eau de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Pully; extrait du Portugal de Houbigant-Charadin; eau véritable de Nison de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

A VENDRE une belle propriété de 35 bonniers, moitié prairies moitié terres, sous Aubel; une belle MAISON de maître avec une petite ferme à Thimister; et HUIT MILLE FRANCS à placer à 4 p. 0/0, en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 17 mai. — Métalliques, 92 1/16 — Actions de la banque 1211 0/0.

Fonds anglais du 24 mai. — Consol., 89 3/8 0/0 0/0. — Fonds belges, 87 1/4 0/0 0/0. — Fonds Hollandais, 48 1/2 0/0.

Bourse de Paris du 25 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, 103 5/8 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 p. 0/0, 79 80 — Actions de la banque, 0000 00. — Certificat Falcomnet, 94 00 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 0/0 — Empr. romain, 91 0/0. — Empr. belge, 91 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 27 mai. — Dette active, 47 3/4 00. — Ditto, 86 1/2. — Ditto différée, 19 3/2. — Bill. de change, 21 7/8 00. — Oblig. du Syndicat, 80 1/2 00. — Ditto, 67 3/4. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 93 1/2. — Rente française, 79 7/8. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C., 98 3/4 0/0. — Ditto de 1828, 99 3/4 0/0. — Inscrit. russes, 66 0/0. — Empr. russe 1831, 89 1/4 0/0. — Rente perp. d'Esp., 34 00. — Ditto 45 0/0 0/0. — Dette diff. d'Esp., 43 5/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 90 1/2. — Ditto chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 68 3/4. — Cortes, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 00 0/0.

Bourse d'Anvers, du 27 mai.

Effets publics. — Métalliques, 96 0/0 000 00. — Lots pr. tiaux, 402 0 0/00 N. — Napolitains, 85 1/2 N. — Guelphes, 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0 0/0; idem Amsterdam, 00 0/0 0/0 A. — Anglo danois, 00 0/0 A. — Lots de Pologne, 0 0/0 0. — Anglo brésiliens, 72 5/8 1/4. — Emprunt romain, 00 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions, 00 0/0 0/0 0. — Idem de 40 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 90 1/2 1/4 p.

Arrivages au port d'Anvers, du 26 au 27 mai.

Le 3 mats américain Mandarin, cap. Allen, ven. de Batavia, chargé de café, etc.
La barque américaine Philetus cap. Francisco, v. de New-York, chargé de diverses marchandises.
La galéasse mecklenb Concordia, c. Voss, ven. de Memel, chargé de bois de construction.
Le haak prussien Hereules, c. Kampst, v. de Wesel, chargé de bois de construction.
Le koff hanovrien trouw Catharina, c. Juister, v. d'Emden, chargé d'avoine et beurre.

Bourse de Bruxelles, du 27 mai. — Dette active belge, 48 0/0 P. — 24 millions, 90 1/2 P. — Dette active hollandaise, 49 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.